



Université Sultan Moulay Slimane
Faculté des Sciences et Techniques de Béni-Mellal
Concours d'accès au Master d'Analyse Mathématique Avancée
2025-2026



La liste principale des candidats admis pour s'inscrire (*)

En Master-AMA 2025-2026

L'inscription est du mercredi 24 au lundi 29 septembre 2025

	Nom	Prénom
1	Abouali	Fatima
2	Abou Lhassan	Mohamed
3	Adham	Kaouthar
4	Allabou	Nouhaila
5	Ammi	Mohammed
6	Baazioui	Hadija
7	Benhssine	Yassine
8	Biznani	Mohamed Amine
9	Bouhlal	Hicham
10	Chafquane	Narjis
11	Chafiq	Noaman
12	Diani	Ikram
13	El Badaoui	Wiame
14	El Ouachami	Nohaila
15	Elouafi	Mouslim
16	En-nabbal	Nourddine
17	Essabri	Haitam
18	Ezzaidi	Abdessamad

	Nom	Prénom
19	Faouzi	Mohamed
20	Jabiri	Fatima Zahra
21	Jouahri	Mohamed
22	Kerouani	Mohamed
23	Kounssi	Lamyaa
24	Lebrighli	Reda
25	Lokhnizi	Az-Edine
26	Majghij	Mohammed
27	Migroune	Youssef
28	Oubahmaou	Asmae
29	Ouhaddach	Mohamed
30	Ramchoun	Amine
31	Sbihi	Adnane
32	Sellak	Jaouad
33	Taadi	Meryem
34	Taouch	Rachid
35	Yazidi	Abdellah
36	Zouairi	Ben Abid

(*) L'inscription des candidats de la liste principale du Master AMA est ouverte du mercredi 24/09/2024 au vendredi 26/09/2024. Les candidats de la liste principale qui ne respectent pas ces dates perdent automatiquement leurs candidatures.



Université Sultan Moulay Slimane
Faculté des Sciences et Techniques de Béni-Mellal
Concours d'accès au Master d'Analyse Mathématique Avancée
2025-2026



La liste d'attente des candidats admis pour s'inscrire (par ordre de mérite) ()**

L'inscription est du mardi 30 au jeudi 02 octobre 2025

	Nom	Prénom
1	Stoute	Zahra
2	Elbazi	Btissam
3	Oussarhan	Ikram
4	Aammou	Fatima
5	Elkhalfi	Mohammed
6	Labriki	Meriem
7	Elkharmali	Moussaab

(**) Selon les places disponibles, l'inscription des candidats de la liste d'attente commence à partir du mardi 30/09/2025 jusqu'au jeudi 02/10/2025. Le candidat le mieux placé sur la liste d'attente sera prévenu par un e-mail (ou par téléphone) l'informant qu'un candidat ou une candidate de la liste principale a désisté. Dans ce cas, il doit confirmer sa candidature ou son désistement dans un délai de 24h, sinon ; il perde sa candidature au bénéfice de son successeur.